



SECTION
DU
CHER

Syndicat Force Ouvrière DGFIP
Section locale FO DGFIP du CHER
Place ste Catherine 18000

☎: 06.63.51.69.42

✉: fo.ddfip18@dgfip.finances.gouv.fr

Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/018/

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

NON AU DEMENTELEMMENT DES SERVICES

Ce CTL s'est tenu le 20 octobre 2016 en 2^e convocation. Les OS (organisations syndicales) Solidaires, CGT et FO-DGFIP ont boycotté la séance du 17 octobre en première convocation. Boycott afin de dénoncer la casse du service public et en particulier ceux de la DGFIP. Une des revendications pour laquelle FO DGFIP a appelé à la gève le 15 novembre 2016 (paragraphe à mettre en gras)

CREATION DU SPFE

La mise en place du SPFE (service de la publicité foncière et de l'enregistrement) intervient dans un moment difficile pour le SPF de bourges. Après une fusion sous la contrainte des SPF de Sancerre et de Bourges, FO-DGFIP constate que les moyens n'ont pas été mis en place de façon cohérente, absence de base commune et manque d'effectifs qui entraînent un important retard de traitement des dossiers, malgré la dotation d'un agent C supplémentaire. Les mauvaises conditions de cette fusion et l'intervention des organisations syndicales, dont FO-DGFIP, ont permis la suspension de la fusion des SPF de Saint Amand et de Bourges.

FO-DGFIP rejette ces restructurations à marche forcée.

Pour les mutations et l'affectation, il y aura une différenciation entre le SPF et l'enregistrement. Il ne sera pas imposé de polyvalence dans les métiers pour l'instant.

Pour **FO-DGFIP** l'installation doit se faire en concertation avec les agents.

FO-DGFIP est et restera vigilant sur les conditions de mise en place de ce service

Lors du vote **FO-DGFIP**, Solidaires et CGT se sont opposés à la création du SPFE.

PONTS NATURELS

L'administration a proposé les 26 mai et le 14 août 2017 comme ponts naturels.

FO-DGFIP a voté pour, mais pour nous la meilleure solution serait de fermer les services au public lors de ponts naturels et laisser libre choix aux agents de poser ou non la journée.

EVOLUTION DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Pour les particuliers il sera effectué par les services de Toulouse.

Pour les professionnels du département, c'est le PCE (Pôle Contrôle Expertise) qui aura en charge le contrôle. Actuellement le volume des fichiers n'est pas connu et le PCE aura un objectif fixé par la DG (Direction générale) de 200 dossiers pour l'année.

FO-DGFIP déplore que ce transfert soit effectué sans emplois supplémentaire.

POINT SECURITE

La direction a fait un rappel à la loi à un contribuable ayant fait l'objet d'une fiche de signalement à la trésorerie des Aix.

A la trésorerie de Saint Amand, c'est le comportement injustifiable d'une secrétaire de Mairie qui a fait l'objet d'un signalement du chef de service au Maire responsable de cette fonctionnaire. **FO-DGFIP**, comme deux autres OS, a demandé à la direction d'écrire au Maire afin que la secrétaire vienne s'excuser. En cas de refus de cette dernière, le Directeur devra la convoquer pour qu'elle réponde de son comportement agressif comme tout usager du service public.-

QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses nous ont ensuite emmené à terminer la séance à plus de 13h30, celles de la direction étant nombreuses.

Le service **DOMAINES** doit être remplacé au 1^{er} janvier 2017 par un PED (pôle d'évaluation domaniale) à Orléans. Les évaluateurs pourraient éventuellement rester dans le Cher mais avec l'accord du DDFIP du Cher et de celui d'Orléans. **La mobilité forcée est en route et les agents sacrifiés. Pour les élus locaux c'est un service de qualité qui s'éloigne.**

RIALTO-mémo, successeur de l'application Rialto-investigations fortement rejeté par les vérificateurs, sera déployée dans les brigades de vérification et au PCE. Dans sa précipitation le Directeur Général n'a même pas traité ce sujet en CTR (Comité Technique de Réseau). **FO-DGFIP** dénonce ce déni de dialogue social de la part de BERCY.

La DDFIP du Cher envisage une réflexion sur l'accueil sur rendez-vous. **FO-DGFIP** restera attentif à la mise en place de cette pratique qui

ne doit pas remplacer totalement la réception à nos guichets des usagers.

La Direction annonce l'arrivée d'un agent de la SNCF à la Trésorerie de Bourges amendes. Agent qui va être habilité à nos applications et qui effectuera le recouvrement des amendes SNCF.

On marche sur la tête !! Après les services civiques et les apprentis, voilà les agents de la SNCF !

FO-DGFIP dénonce cette expérimentation, qui dans un contexte de suppression d'emplois, voit arriver un agent extérieur aux services de la DDFIP pour effectuer des tâches dévolues ...aux agents de la trésorerie Amendes. **FO-DGFIP** est totalement opposé à ce mode de recrutement. De plus, que ce soit un service civique, apprenti ou agent d'un organisme extérieur, la DG met ces personnes dans des situations désagréables vis à vis des agents de la DGFIP dès lors qu'ils effectuent les missions à leur place.

FO-DGFIP demande que ce sujet fasse partie de l'ordre du jour du prochain CTL.

D'ailleurs, la plupart de ces sujets auraient du être inscrits à l'ordre du jour. Nous n'avons pas eu la possibilité d'en débattre.

Malgré tout, **FO-DGFIP** dénonce le manque de préparation à la mise en place du DIF (Droit Individuel à la Formation) des élus locaux . A ce jour les services n'ont toujours pas le numéro de compte bancaire sur lequel les virements doivent être effectués.

Quant au passage obligé du versement du **1% Solidarité par virement**, les modalités de traitement ont augmenté la charge de travail des agents. . La DG ayant la culture de la complexité.

FO-DGFIP demande à ce que les formations sur l'obligation de la **facture électronique au 1^{er} janvier 2017** soient rapidement mises en place.

FO-DGFIP rappelle une demande récurrente : la concertation entre la DDFIP et les principaux organismes publics qui adressent des flux de recouvrement par la Banque de France. En effet, il manque toujours la plupart des références.

La Direction nous informe que notre demande a été prise en compte car une concertation a commencé concernant les hôpitaux. **FO-DGFIP** se félicite de ce début mais rappelle qu'il est urgent de s'améliorer sur ce secteur.

FO-DGFIP est revenu sur le prélèvement à la source. Il manque encore beaucoup d'éléments pour mettre en place une telle réforme et le calendrier n'est pas tenable.

FO-DGFIP réitère son opposition au projet de prélèvement à la source.

Vos représentants **FO** en CTL, Franck JANSONNIE et Nicolas BARDON

[Site local de la section](#) et [Site National FO DGFIP](#)

Pour s'inscrire gratuitement à la lettre d'information FO DGFIP 18 cliquez [ICI](#)

N'hésitez pas à contacter vos représentants **FO au CTL**